



syndicat national autonome

du personnel de la Banque de France Solidaires

SNABF Solidaires 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01 ☒ Courriel 1645-UT
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - <http://www.snabf.org> - e-mail : snabf@snabf.org

Solidaires



Monsieur le Gouverneur,

Comme vous le savez, la refonte de notre dispositif de protection sociale prévoyait entre autres, la mise en place d'une Section Locale Mutualiste (SLM), préconisée par le Ministère des Affaires Sociales et approuvée par une large majorité d'organisations syndicales, le Conseil d'Administration de la CPM ainsi que par le Conseil Général de la Banque en septembre 2003. Cette structure gérée par la SMCC avait vocation à gérer l'ensemble de notre protection sociale.

Or les présidents des Conseils d'Administration de la CPM et de la SMCC viennent tout juste d'être informés du refus de la CNAM d'accorder à la SMCC une délégation de gestion de la couverture légale obligatoire.

Ce refus, s'il devait être confirmé, compromet gravement le schéma de consolidation et de pérennisation de notre système de protection sociale.

En effet, il implique le transfert à la Sécurité Sociale de la gestion du régime obligatoire aujourd'hui dévolue à la CPM. Compte tenu des liens organiques très étroits financiers, techniques administratifs et informatiques entre la CPM et la SMCC, l'avenir de la SMCC se trouve donc fragilisé.

C'est pourquoi nous vous demandons tout d'abord de bien vouloir nous indiquer ce qu'il en est précisément de cette remise en cause du schéma prévu, alors même que sa mise en place était pratiquement achevée (sortie de la substitution, parution du décret officialisant l'affiliation des agents de la Banque au régime général, réorganisation en profondeur des deux structures, financement du nouveau système d'information...).

Dans l'hypothèse où cette position de la CNAM venait à être confirmée, nous vous demandons de nous indiquer si la Banque envisage d'intervenir auprès de cet organisme et du Ministère des Affaires Sociales pour contester ce refus.

Plus généralement, nous vous demandons de nous indiquer quelles dispositions la Banque entend mettre en œuvre pour assurer la pérennité de notre protection sociale telle que vous vous y étiez engagé : nous attendons, en particulier que la Banque confirme sa contribution actuelle au fonctionnement de la SMCC (7,7 millions d'euros en 2006) ainsi que son engagement à renforcer les fonds propres de la complémentaire santé à hauteur de 6 millions d'euros.

Enfin, nous vous demandons de lever le plus rapidement possible les inquiétudes légitimes des personnels de la CPM et de la SMCC quant à leur avenir

Michel FELCE
Secrétaire Général du SNABF Solidaires